

Affiché le:	05/11/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 31/10/2024  
Reçu en préfecture le 31/10/2024  
Publié le  
ID : 068-216803486-20241030-DE\_2024\_79-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trente octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 25/10/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : 1

**Présents (18)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

**Procurations (1)** : M. Jean-Claude SALLAND à Mme Fabienne CHRISTEN

**Excusés (2)** : Mme Virginie HAGENMULLER, M. Jean-Louis BIHR

**Absente (1)** : Mme Marie-Ange FINCK

Référence de la délibération : DE\_2024\_79

### POINT 5 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT « TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE »

**VOTE** : Pour : / Contre : / Abstention : /

Mme Suzanne BARZAGLI, Adjointe explique qu'il y a lieu de communiquer le rapport d'activité 2023 du Syndicat Territoire d'Énergie Alsace.

Les points forts de l'année 2023 sont:

- Signature du nouveau Contrat de concession gaz avec GRDF ;
- Les 25 ans du Syndicat ;
- Salon des Maires du Haut-Rhin 2023 ;
- Ateliers de mi-mandat de l'AMHR ;
- Offre Happy Gaz : aide destinée aux collectivités, aux particuliers et aux « petits professionnels » de 158 communes desservies par GRDF, qui choisissent une solution de chauffage gaz performante. L'offre est valable pour les installations facturées entre le 1er octobre 2023 et le 31 décembre 2024, dans les bâtiments construits depuis plus de 2 ans et où les compteurs gaz ont un débit  $\leq 10\text{m}^3/\text{h}$ .
- Nouvelles collectivités membres : adhésions de la Communauté de Communes de Sélestat (comprenant 12 communes) et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.
- Appel à projets Lum'ACTE : en 2023, Territoire d'Énergie Alsace a candidaté, pour le compte de ses membres, au sous-programme Lum'ACTE qui apporte un financement aux études relatives à la rénovation des parcs d'éclairage public.

- Programme ACTEE II SEQUOIA : Territoire d'Énergie Alsace a été désigné lauréat de l'appel à projets ACTEE II SEQUOIA en 2021 pour les territoires de Saint-Louis Agglomération ; Saint-Louis ; PETR Rhin Vignoble Grand Ballon et PETR Pays Thur Doller. Le programme, qui devait prendre fin en mars 2023, a été prolongé jusqu'en décembre. L'économiste de flux, a visité 102 bâtiments dans 32 communes.
- Mise en service d'Infrastructures pour Véhicules Électriques : deux bornes ont été mises en service officiellement en 2023 (à FERETTE et ALTKIRCH).
- Mise en service d'une conduite de gaz entre le Sundgau et M2A.

Le résultat de clôture de 2023 fait apparaître un excédent de 3 405 692,84 (contre 1 670 789, 27 € en 2022).

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont de 15 086 404 (contre 1 772 360,30€ euros en 2021). Les recettes de fonctionnement 2023 sont de 17 687 397€ (contre 8 293 942,13€ euros en 2022).

Les dépenses d'investissement sont de 651 961 € (contre 7 409 264,66€ euros en 2022). Les recettes d'investissement proprement dites sont de 9 069 834 (contre 4 317 916€ euros en 2022).

Le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2023 du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Daniel NEFF Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 31 octobre 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 31 octobre 2024.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*

Fait à VIEUX-THANN, le 31 octobre 2024

La secrétaire de séance

Mme Marie-Brigitte  
WERMELINGER

L'auxiliaire de séance

Amélie BOHN



Le Maire

Daniel NEFF